

JD  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 84-188 du 30 Avril 1984

chargeant le Camarade Taofiqui BOURAIMA,  
Ministre des Transports et des Communi-  
cations, de l'intérim du Camarade  
Girigissou GADO, Ministre des Travaux  
Publics, de la Construction et de l'Ha-  
bitat pour compter du 29 Avril 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et  
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 29 Avril 1984, le Camarade Taofiqui  
BOURAIMA, Ministre des Transports et des Communications est chargé  
de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, de la Construction  
et de l'Habitat pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 30 Avril 1984

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGG 4 PPC 2  
MTPCH-MTC 6 AUTRES MINISTERES 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4  
DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-